

Rapport de la COFIN sur le préavis 24-2013 concernant le projet de budget 2014

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises, les 11 et 18 novembre 2013 à 19h00 pour délibérer du budget.

Présents : Monsieur Alain Vionnet, Président
 Monsieur Eric Rochat, Vice-président
 Monsieur Stéphane Jaquet, rapporteur
 Madame Marie-France Vouilloz Burnier (séance du 18 novembre)
 Monsieur Pierre Zapf
 Monsieur Jacques Laurent
 Monsieur Bernard Ramuz
Excusée : Madame Marie-France Vouilloz Burnier (séance du 11 novembre)

Les membres de la COFIN remercient chaleureusement Monsieur le Syndic Alain Bovay, par ailleurs municipal des finances, et Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal, pour leur souci d'information et de transparence, pour la qualité des renseignements et réponses transmis, le temps consacré et pour la confiance témoignée à vos commissaires qui ont eu à disposition, sans restriction aucune, toute la documentation désirée. Les membres de la COFIN tiennent à remercier également les autres municipaux ainsi que le secrétaire municipal pour leur présence à la séance du 11 novembre et les renseignements fournis sur leurs dicastères respectifs.

Vous trouverez ci-dessous les questions posées par la COFIN, ainsi que les réponses données par la Municipalité.

En guise de préambule, la COFIN relève que le budget 2014 est une nouvelle fois déficitaire et présente un excédent de charges CHF 2'648'255, en augmentation de CHF 755'435 par rapport au déficit 2013 budgété à CHF 1'892'820. Ce déficit s'explique à nouveau essentiellement par le report de charges du canton en augmentation de CHF 781'500 à CHF 7'552'500 (CHF 6'771'000 au budget 2013), soit une augmentation des charges cantonales de 11.5 % par rapport à 2013 (18% d'augmentation en 2013 par rapport au budget 2012).

Il faut relever que le budget 2014 a été établi en tenant compte des éléments suivants :

- Diminution de deux points du taux d'imposition : malgré cette diminution de deux points pour compenser la hausse des taxes liées à l'introduction de la taxe au sac, les recettes fiscales, estimées toujours avec précision mais également prudence par la municipalité, sont en hausse de CHF 870'000 par rapport au budget 2012

Prises en compte de l'introduction de la taxe au sac pour l'élimination des déchets et de la modification des taxes en relation avec la collecte des eaux claires et usées (selon Préavis 21-2013 pas encore voté) et de l'augmentation du prix de l'eau en 2013) qui conduisent à une augmentation des taxes collectées de CHF 1'235'000 environ, soit 3 points d'impôts environ. Compte tenu de ce qui est écrit au paragraphe précédent, on constate que l'augmentation des taxes en 2014 conduira à une augmentation des recettes totales (impôts

et taxes) équivalente à 1 point d'impôts environ (tous les autres paramètres restant égaux)

- Les charges cantonales ont été largement revues à la hausse et sont basées sur la demande d'acomptes 2014 émise par le canton (voir ci-dessus), cumulées avec les charges intercommunales, ces charges sur lesquelles la municipalité n'a aucune marge de manœuvre s'élèvent désormais à 48.5 % du total des charges (42.5% en 2013)
- Les charges financières pèsent plus lourdement sur le budget 2014 (CHF 132'280 d'augmentation) en raison de la prise en compte du financement de l'extension de Clos Béguin
- Les charges de personnel augmentent de CHF 255'700 par rapport au budget 2013 en raison notamment de l'augmentation de l'effectif du personnel (+ 2 EPT), de la facture additionnelle pour la couverture du déficit de la CIP (Caisse Intercommunale de Prévoyance) et de l'augmentation des traitements et indemnités prévisibles pour la municipalité en raison de la charge de travail
- Les biens et services augmentent de CHF 693'560 par rapport au budget 2013 principalement en raison des montants prévus pour l'entretien du réseau routier
- La COFIN constate en résumé que les charges budgétées 2014 sont en augmentation de CHF 2'514'480 malgré les mesures d'économie recherchées par la Municipalité.

La marge d'autofinancement 2014 est ainsi négative et au vu des investissements planifiés, la Commune va devoir recourir à l'emprunt de manière accrue en 2014 pour financer aussi bien les charges de fonctionnement que les investissements

Le plan d'investissements 2014 prévoit, quant à lui, des dépenses de CHF 25'210'000 qui devront être financées entièrement par l'emprunt, ce qui devrait porter l'endettement de la Commune à plus de CHF 55 millions à fin 2013.

Etant donné que l'arrêté d'imposition voté par le Conseil Communal en 2013 en vigueur pour 2014 a prévu une baisse du taux d'impôts, une augmentation du taux d'impôts semble inévitable à fin 2014 en vue de rétablir l'équilibre financier des comptes communaux et pour financer les futurs investissements importants en particulier l'extension du Collège de Clos-Béguin et la construction de la Crèche-Garderie.

La COFIN, de concours avec la Municipalité, suit de près les développements actuels en matière de péréquation cantonale et de report de charges du canton vers les communes, notamment les initiatives de l'UCV pour s'assurer que les mesures adéquates seront prises l'année prochaine, notamment en matière de frein des investissements et de hausse du taux d'imposition.

Questions posées à la municipalité, (réponses en italique)

Remarques concernant la partie générale :

p.1

Remarques générales

Dans l'établissement du budget, a-t-on réfléchi à effectuer un budget base zéro, autrement dit, ne pas tenir compte de l'existant (notamment comptes 2012) mais définir les besoins et les ressources en partant d'une feuille blanche (ceci afin d'identifier de potentielles mesures d'économies supplémentaires) ?

Réponse : le budget est établi en partant d'une feuille blanche, chaque chef de service doit estimer le budget nécessaire compte par compte. Tous les comptes sont ensuite passés en revue et analysés au regard de l'effectif des années précédentes, des coupes sont ensuite décidées pour atteindre les mesures d'économies recherchées tout en présentant un budget réaliste.

p.3

Tableau des produits par nature.

Le montant des « Taxes, émoluments et produits ventes » passe de CHF 1'953'400 à CHF 3'194'000, soit une augmentation de CHF 1'240'600. Qu'en est-il dans le détail ?

Réponse : l'augmentation est constituée principalement comme suit : 1'070'000 d'augmentation des taxes de raccordement et d'utilisation et des taxes sur les ordures (434), 145'000 d'augmentation de la consommation d'eau (435)

430

Commentaires parcs et jardins.

« Une analyse complète de l'entretien des surfaces vertes a permis de mettre en lumière des lacunes importantes au niveau de la fréquence d'entretien (travaux courants) qui pour certaines surfaces ne correspondait plus aux standards minimaux. »

Peut-on savoir ce que sont les « standards minimaux d'entretien d'une surface verte » et comment ce constat peut nécessiter l'engagement d'un EPT supplémentaire?

Réponse : il existe un tableau récapitulatif des surfaces existantes à entretenir, avec les travaux à effectuer et une estimation des heures de travail à fournir. Sur cette base une estimation précise des heures de travail nécessaires au total sur l'année et permet de déterminer l'équivalent en EPT nécessaire. Il en résulte que de nombreux travaux d'entretien n'étaient plus effectués en raison du manque d'employés et à la compensation importantes durant la belle saison des heures supplémentaires effectuées en hiver au service de déneigement. Les heures supplémentaires du service « Parcs et jardins » se montent à près de 600 par an ; quant aux divers objets concernés (haies, terrains de football, talus) les contraintes d'entretien varient fortement pour des raisons naturelles mais aussi d'utilisation ou de sécurité (débouchés de route, débordements de haies). L'engagement d'un EPT est justifié pour maintenir un service d'entretien correct et s'assurer que les heures supplémentaires effectuées en hiver sont compensées et non pas payées.

430

Voirie –Parcs et jardin

Serait-il possible de distinguer le nombre d'EPT pour la voirie, pour les parcs et jardins et pour la déchetterie ?

Réponse : 1 chef de service, 6 employés de voirie, 1 employé centre de tri du Chapon, 4 employés parcs et jardins, 1 apprenti.

1

ADMINISTRATION GENERALE

110.3185

Honoraires fiduciaire

En acceptant le postulat Michel Mamin concernant le développement durable dans les communes de Blonay et St-Légier, le Conseil communal a émis un vœu à l'intention de la Municipalité. Il débouche aujourd'hui sur une dépense annuelle de CHF 15'000 pour être examiné et la COFIN s'interroge sur la portée réelle de cette démarche à la mode.

Réponse : accepté à la fois par les Conseils communaux de Blonay et St-Légier, le postulat implique une étude de faisabilité et de proposition aux coûts de laquelle la Confédération participe à raison de CHF 20'000. Chaque Commune ayant CHF 15'000. à sa charge. Cette étude débouchera sur des propositions concrètes que la Municipalité sera libre d'appliquer en tout ou partie, voire de rejeter. La Municipalité manifeste sa volonté de renoncer à toute « usine à gaz » en une telle matière.

110.3520

Part à des charges intercommunales

Si, dans le décompte de la page de gauche, la participation au Conservatoire de Musique Vevey –Montreux diminue de CHF 7500, elle est compensée largement par l'introduction de bourses d'études pour un montant de CHF 10'000 au 710.3662 et par un montant de CHF 33'000 au 150.312, soit un total de CHF 98'000. Pourquoi cette dissémination des postes ? Pourquoi ce montant et pour combien d'élèves ? Le fonds intercommunal pour la

culture contribue-t-il par ailleurs au fonctionnement du conservatoire et pour quel pourcentage ?

Réponse : la Loi sur les Ecoles de Musique amène de nombreuses modifications à l'état existant. Concrètement, St-Légier envoie 116 élèves au Conservatoire régional pour chacun desquels la Commune verse CHF 485. S'y ajoute une participation de CHF 7.35 par habitant. De plus, les communes contribuent au paiement d'un loyer immobilier à la commune siège.

A relever que les parents paient un écolage et que le fonds de CHF 10'000 pour « bourses d'études » doit permettre aux plus nécessiteux de mieux assumer ces coûts ; un règlement est à l'étude actuellement.

Finalement, la péréquation intercommunale ne concerne pas le soutien aux Ecoles de musique et Conservatoires.

REMARQUE : vu l'extension importante de ce secteur et la nécessité d'en contrôler le développement, la Commission des Finances serait fort intéressée à recevoir un document précisant tous ces points et conditions.

110.3170/3902 Frais de réception & manifestations/frais de manifestation, vin communal

Pourquoi deux comptes séparés ?

Réponse : le poste 110.3902 concernant uniquement le vin communal stocké à la commune, sa dénomination sera précisée. Ce poste permet d'avoir un suivi précis du stock et des prélèvements effectués au cours d'année.

180.3517 Indemnisation entreprises de transports publics

Les espoirs placés dans une occupation plurielle des bus de la ligne 202 sont maigres. Il est proposé par un commissaire de réduire le poste 180.3517 de CHF 280'000.

Réponse : la réduction demandée est irréaliste et n'aura pas d'incidence sur l'horaire ni le trajet durant l'année 2014. La commission ad hoc planche sur d'autres solutions visant en particulier la desserte de la halte d'Hauteville et fera prochainement des propositions au Conseil. Un rapport précis d'utilisation sera également fourni. Le Syndic insiste sur l'importance de cette ligne pour développer le plateau de la Veyre mais reconnaît que cette ligne leur a été imposée trop tôt compte tenu de l'état des projets.

2 FINANCES

210 Impôts

Ce poste a été évalué prudemment, ne l'est-il pas trop au regard de l'expérience des derniers exercices, en comparant l'effectif et le budget des 5 dernières années, on s'aperçoit que les recettes ont été systématiquement sous-estimées.

	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Taux d'imp.	66	68	68	66	72	72
Budget	21'545	20'690	20'170	18'064	18'895	17'894
Réalisé		20'696	22'130	19'234	20'482	20'570
Différence		6	1'960	1'170	1'587	2'676
Diff. %			9.7	6.5	8.4	15

Le réalisé 2013 représente la situation au 30.09.2013

Réponse : le budget des recettes d'impôts est établi en tenant compte des directives reçues du canton mais en tenant compte de la situation particulière de la Commune et en surévaluant donc légèrement les estimations cantonales (bonne conjoncture, qualité des

contribuables), tout en veillant cependant à conserver une approche prudente. Une comparaison avec les 5 dernières années a également été effectuée pour affiner le calcul. Il faut également tenir compte de la diminution de 2 points d'impôts votée par le Conseil Communal. En résumé, l'approche peut être qualifiée de conservatrice et prudente mais répond au souci de la Municipalité de ne pas vouloir anticiper des hausses importantes de recettes non assurées tout en conservant les charges sous contrôle.

210 Impôts

210.3187 150'000.00 Frais de perception des impôts

A quoi correspond ce poste ?

Réponse : indemnités et émoluments dus à l'Etat de Vaud, en fonction notamment du nombre de contribuables et des montants d'impôts perçus.

220 Service financier

220.3522 /4522 CHF 5'530'000 et (CHF 1'825'000) Fonds de péréquation horizontal

Ces montants sont-ils arrêtés ? Pourquoi ne sont-ils pas compensés ?

Réponse : les montants sont basés sur les demandes d'acomptes 2014 du Canton. Ils ne sont pas compensés car c'est interdit par le RCom (Règlement sur la comptabilité des communes)

230 Amortissements & Réserves

230.3312 46'500.00, 1^{er} amortissement sur 10 ans pour crédit d'étude de la Crèche du Lazé

Réponse : l'amortissement sera comptabilisé en 2014 seulement si le crédit d'étude est effectivement dépensé en 2013.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

320.3115 Achats machines et véhicules

CHF 43'600, de quoi s'agit-il ?

Réponse : acquisition et renouvellement de diverses machines dont la liste nous a été transmise.

320.3146 Aménagement des pistes forestières

Comment expliquer la différence 2013 - 2014 ?

Réponse : ces aménagements proviennent principalement de l'exploitation forestière qui demande la création de nouveaux accès sécurisés.

320.3192 Taxes véhicules à moteurs

CHF 160, de quoi s'agit-il ?

Réponse : cette taxe n'apparaissait pas séparément auparavant (vignettes autoroutières).

350.3522 Participation versée à la commune de Blonay

De quelle participation s'agit-il il n'y a rien de prévu pour 2014 ?

Réponse : il s'agit de la participation de Blonay pour l'école. Dès 2014, au vu des investissements en cours dans la construction de Clos-Béguin VI, ce sera dorénavant Blonay qui versera de l'argent à St-Légier (CHF 90'000 sous rubrique 4522).

4 TRAVAUX

p. 4 **Compte 430.3142.02 Entretien du réseau routier**
Page 4 remarques générales. La Municipalité donne toutes les explications concernant ce poste au budget 2014.

430.3142.02 **Assainissement des chemins communaux**
Selon plan d'entretien annexé ? Où se trouve cette annexe ?
Réponse : Plan d'entretien des routes, reçu après-coup.

410 **Bureau technique**
410.3156 Maintenance informatique + 12'400.00
Réponse : Achat de 4 licences, logiciel pour un nouveau poste pour une apprentie. Maintenance informatique, Cartoriviera.

430 Routes
430.3909 **Redevance égouts domaine public**
Revenu 2013 CHF 32'000.00, 2014 = zéro
Voir remarques sous point 220.3909, redevance égouts LCAP, Budget 2013 CHF 157'000.00, Budget 2014 : -
Réponse : Les redevances égouts LCAP sont supprimées selon préavis 21-2013, le montant au budget 2014 est nul (voir explications page 8 au 2^{ème} paragraphe et le compte 220.3909).

430.4522 **Fonds de péréquation horizontal (thématiques)**
Revenus budget 2013 CHF 602'500.00 / revenus budget 2014 CHF 300'000.00
Réponse : Dépenses thématiques, travaux sur les routes n'ayant pas pu être réalisés en 2012.

441.3145 **Entretien**
De quel entretien s'agit-il ? A la ligne suivante, on peut lire entretien du matériel et des machines.
Réponse : Entretien surface verte, parcs et jardins.

45 **Ordures ménagères et déchets**
450.00 **Ordures ménagères,**
Pas de chiffres budgétés en 2014
Réponse : Les ordures ménagères ne sont plus financées par l'impôt mais par des taxes (voir postes 450/ 01 / 02 / 03).

450.3141 **Entretien du centre de tri**
Comment s'explique le passage de CHF 10'000 en 2013 à CHF 22'000 en 2014 ?
Réponse : Installation électrique provisoire qui doit être adaptée.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTE

52 **Enseignement primaire et secondaire**

520.3522 **660'000.00 Participations à diverses communes**
Frais de bibliothèque : que recouvrent-ils exactement ?
Réponse : il s'agit des charges suivantes dont 50 % sont à charge de la commune, salaires (CHF 198'000), achats de livres et mobilier (CHF 43'000), entretien (CHF 31'000) et loyers (CHF 63'000)

58 **Temples et cultes**

580.3141 **40'000.00 Entretien Eglise de la Chiésaz**

Les frais d'entretien comprennent-ils le changement du chauffage de cet établissement

Réponse : non

6 SERVICES GENERAUX ET POLICE

61 **Police Riviera et cantonale**

1'385'000

Augmentation de presque 10 % par rapport au budget 2012 et de 18 % par rapport aux comptes 2012, comment explique-t-on cet accroissement ?

Réponse :

610.3511 *Participation Police cantonale : en fonction du point d'impôt, étant donné que celui de la commune augmente, la participation augmente*

610.3521 *Participation Sécurité Riviera : en fonction du nombre d'habitants (CHF 187.64 par habitant), étant donné que le nombre d'habitants augmente, la participation augmente. Il faut prendre note pour un futur proche que, lorsque la population de St-Légier-La Chiésaz dépassera le palier de 6'000 habitants, la contribution communale à Police Riviera augmentera encore de 50.- par habitant, dû à l'effet de seuil.*

7 SECURITE SOCIALE

720.3655 **Accueil de jour des enfants**

La CoFin est consciente de l'importance de cet objet et de ses développements futurs.

A l'instar de la CoGest, pour son information et une meilleure compréhension des mécanismes de fonctionnement et de coût, elle a demandé à plusieurs reprises communication du rapport d'audit Amalthée, ce qui lui fut refusé. Elle apprend aujourd'hui avec satisfaction qu'elle est en droit d'obtenir de ses représentantes au Conseil de Fondation des extraits, un rapport, voire l'intégralité de ce rapport d'audit. Convaincue des vertus de la transparence en matière de développements indispensables et coûteux, elle attend donc un rapport détaillé avec le plus grand intérêt et une impatience polie.

Comme pour le budget 2013, la CoFin aurait également dû pouvoir prendre connaissance du budget consolidé de la Fondation, avec la répartition des charges entre les différents contributeurs : les Communes de Blonay et St-Légier, les parents bénéficiaires, l'OFAS, la FAJE et Nestlé.

Le budget à la charge de St-Légier passe de CHF 730'000 en 2013 à CHF 631'000 en 2014. Comment l'expliquer en l'absence de comptes consolidés, tels du moins qu'ils avaient été remis en 2012 ?

Réponse : De fait la diminution est moindre qu'indiquée ; transmis avec un peu de retard, le budget final 2013 ascende à CHF 660'000 pour 2013 et comprend, comme cette année, la part communale à la FAJE (CHF 5.- par habitant).

La diminution de la participation de St-Légier pour le budget 2014 s'explique par :

- les subventions de l'OFAS (3,8% du budget total de la Fondation) ; ces subventions sont uniques et ne se répéteront pas de manière si importante l'année prochaine ;
- l'augmentation de 1% de la subvention cantonale FAJE (12,9% du budget total de la Fondation) ;
- la meilleure répartition des coûts par commune en fonction du nombre d'enfants qui fréquentent les structures éducatives.

TABLEAU DES CHARGES PAR NATURE

309

Autres charges des de autorités et du personnel

Que recouvrent ces autres charges ? Comment les retrouver dans les différentes rubriques ?

Réponse : il s'agit des rubriques 3000 à 3099

TABLEAU DES PRODUITS PAR NATURE

434

Taxes de raccordement et d'utilisation

Ce tableau récapitulatif démontre que ces taxes vont passer de 700'000 à 1'770'000 soit une augmentation de 1'070'000 ! Comment l'expliquer ? La baisse de 2 points d'impôts ne permet pas de compenser totalement cette augmentation,

Réponse : L'augmentation est en effet répartie entre les taxes déchets et les taxes d'évacuation des eaux usées et claires, conformément aux deux préavis présentés en 2013.

*Taxes raccordements et utilisation	Budget 2014	Budget 2013
EAU		
Taxes raccordement eau potable	100'000	100'000
Taxes raccordement évacuation EC/EU	200'000	180'000
Taxes annuelles EC/EU	730'000	420'000
DECHETS		
Taxes déchets	740'000	-
	1'770'000	700'000

5 INSTRUCTION PUBLIQUE

51

Enseignement primaire et secondaire

Pourquoi les charges et revenus augmentent de environ CHF 100'000 par rapport au budget 2013 ?

Réponse : c'est dû principalement à la décompensation des charges et revenus des classes de comptes 36 et 45 (Camps, courses, activités sportives, manifestations scolaires et parascolaires).

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, la COFIN recommande, à l'unanimité de ses membres, aux membres du Conseil communal :

- adopter le projet de budget 2014 tel que propose et qui se résume comme suit :

Dépenses : CHF 32'200'000.00

Recettes

CHF 29'551'745.00

Excédent de dépenses

CHF -2'648'255.00

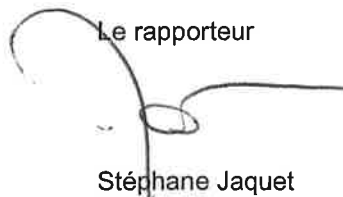
Pour la COFIN :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Stéphane Jaquet

